

Touché... coulé! Le maire félon du ex néo-FN prend l'eau. Marc-Etienne Lansade boit la tasse...

A quand le tour de ses amis de la «comcom» (Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez)

Didier Monnin

Golfe de Saint-Tropez

var-matin
Mardi 18 septembre 2018

3

Marines : le marché a été résilié, mais...

Cogolin Déjà suspendu par un recours en référé au mois de mars dernier, le marché de commercialisation des garanties d'usage vient d'être résilié par le Tribunal administratif

Un jugement rendu par le Tribunal administratif de Toulon le 31 juillet dernier, a mis un terme au marché très controversé passé entre la régie des Marines de Cogolin et la société Yin et Yang Boat services pour la vente aux particuliers des anneaux d'amarrage dans le port des Marines. Depuis sa passation en 2017, ce marché avait été montré du doigt, en ce que l'appel d'offres, qui avait présidé à sa réalisation, n'aurait pas été tout à fait clair et même éventuellement entaché de favoritisme (certaines informations importantes n'auraient pas été diffusées auprès de tous les candidats).

Déjà suspendu au printemps

L'association Place publique avait dénoncé la démarche, ne serait-ce que parce que l'appel d'offres avait été lancé par la nouvelle régie du port, alors même que la SAPP (Société anonyme du port de plaisance des Marines de Cogolin), qui gérait précédemment la marina, n'avait pas encore officiellement passé la main, fin 2016. Prise de contrôle anticipée et indue, attribution du marché à une société très fraîchement créée et qui n'avait auparavant aucune qualification en la matière



Le port des Marines de Cogolin repris en régie par la ville avait confié à la société Yin et Yang Boat Services le marché de commercialisation des garanties d'usage. Le tribunal administratif a résilié ce marché à la date du 31 juillet.

(Photo archives J.-M. R.)

(Yin et Yang boat services), démarrage des ventes dans des conditions rocambolesques, les griefs allaient bon train. La préfecture, alertée, s'était émue de la situation, tant et si bien qu'elle avait intenté un recours en référé au premier trimestre de cette année, pour faire suspendre le marché, le temps d'y voir plus clair. Le marché avait ainsi été suspendu le 3 mars der-

nier. Un appel avait été constitué par la régie et la société Yin et Yang. Mais les juges de la Cour administrative d'appel ont confirmé la décision de première instance dans le cours du mois de juillet.

Annulé fin juillet

Pendant ce temps, et de façon parallèle, la préfecture avait aussi entamé une procédure au fond, devant le Tribunal adminis-

tratif de Toulon, pour obtenir la résiliation du marché.

C'est ainsi que le 31 juillet, la décision a été rendue. Le marché est donc résilié, mais à partir de la date du jugement. Une solution qui ménage apparemment «la chèvre et le chou.»

En effet, si la société Yin et Yang ne peut plus vendre d'anneaux dans le port des Marines, toutes les

transactions qu'elle a menées depuis la passation du marché et jusqu'à cette fin juillet 2018, semblent donc rester valables.

Y aura-t-il appel?

Or, la régie du port a encaissé les ventes et Yin et Yang ses dividendes depuis l'été 2017.

Y a-t-il eu volonté de la part des juges, de préserver les nouveaux amodiataires de bouleversements, malgré

les illégalités du marché? La préfecture va-t-elle se satisfaire de cette décision ou faire appel?

Contactés par nos soins, les services préfectoraux varois ont notifié hier, qu'ils ne feraient pas appel de cette décision de justice.

Reste à savoir si la régie et la société Yin et Yang en feront autant.

P. P. ET N. SA